

A 6896
13 SEP. 2012

BRANGEON ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 670 000 €
Siège social : Le Pélican - Route de Montjean - 49620 LA POMMERAYE
R.C.S. ANGERS 432 105 914

00 Bui 07

—
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 22 JUIN 2012**
—

L'an deux mille douze, le vendredi 22 juin à 9 heures, les personnes ci-après désignées se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis à La Pommeraye, Route de Montjean, sur convocation faite par le Président par lettre en date du 7 juin 2012.

Etaient présents :

- la Société BRANGEON SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 603 472 €, dont le siège social est Le Pélican, Route de Montjean, 49 620 LA POMMERAYE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 309 991 016 représentée par Monsieur Maurice BRANGEON, en sa qualité d'Associée Unique de la Société,

- KPMG Entreprises, représenté par Dominique GRIGNON, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée est présidée par Maurice BRANGEON, représentant la Société BRANGEON SERVICES, en sa qualité de Président de la Société.

°
° °

Le Président déclare la séance ouverte et dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- les statuts de la Société,
- la copie des lettres de convocation,
- les comptes sociaux de l'exercice 2011,
- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle en outre que les documents et renseignements prescrits par les dispositions en vigueur et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition de l'associé au siège social dans le délai légal.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que cette Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion sur l'exercice 2011,
2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
3. Approbation des comptes de l'exercice 2011; affectation du résultat, quitus au Président,
4. Renouvellement du mandat du Président,
5. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
6. Pouvoirs.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer KPMG Audit Ouest demeurant 7 Bd Albert Einstein 44 311 NANTES CEDEX 3 en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de KPMG Entreprises.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer KPMG Audit Normandie, demeurant 5 avenue de Dubna 14209 Hérouville Saint Clair, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Philippe GUILLET.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi, tous pouvoirs sont donnés aux porteurs de copies ou extraits du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
La Pommeraye, le 11 septembre 2012


Pour BRANGEON SERVICES
M. Maurice BRANGEON
Président